

Si vous faites en même temps plusieurs demandes de prestation,
une seule déclaration de situation est nécessaire.

Livre V et VIII du code de la Sécurité sociale
Livre III du code de la construction et de l'habitation

► Allocataire (vous-même)

Personne qui demande les allocations familiales
et qui est responsable du dossier

Monsieur Madame

Votre nom de naissance : _____

Votre nom d'époux(se) : _____

Vos prénoms : _____

Votre date de naissance :

Votre lieu de naissance (pays si vous n'êtes pas de nationalité française) : _____

Votre nationalité :

Française Espace économique européen* Autre

Votre numéro de Sécurité sociale (si vous en avez un) :

Votre date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :

**Etes-vous inscrit à la Caf de votre département de résidence,
y compris au titre du Rmi ?**

oui : votre n° d'allocataire :

non : êtes-vous ou avez-vous été inscrit à un autre organisme ?

oui, lequel ? _____

Votre n° d'allocataire

non

► Conjoint, concubin(e) ou pacsé(e)

Monsieur Madame

Son nom de naissance : _____

Son nom d'époux(se) : _____

Ses prénoms : _____

Sa date de naissance :

Son lieu de naissance (pays s'il (elle) n'est pas de nationalité française) : _____

Sa nationalité :

Française Espace économique européen* Autre

Son numéro de Sécurité sociale (s'il en a un) :

Sa date d'entrée en France s'il résidait à l'étranger :

**Est-il (elle) inscrit(e) à la Caf de votre département de résidence,
y compris au titre du Rmi ?**

oui : son n° d'allocataire :

non : est-il ou a-t-il été inscrit à un autre organisme ?

oui, lequel ? _____

Son n° d'allocataire

non

► Votre adresse complète

Adresse complète : _____

Code postal : Commune : _____

Numéro de téléphone (facultatif) : domicile autre (travail ou portable)

Adresse e-mail : _____ @ _____

Depuis quelle date résidez-vous à cette adresse ?

* Les pays de l'Espace économique européen

Allemagne – Autriche – Belgique – Chypre – Danemark – Espagne – Estonie – Finlande – Grèce – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Norvège – Pays Bas – Pologne – Portugal – République Tchèque – Royaume-Uni – Slovaquie – Slovénie – Suède.

S 7103 i

Emplacement réservé à la Caf

W 1005003 T Demande du 16/05/2012

DSIT



Déclaration de situation pour les prestations 4 familiales et les aides au logement

Informations pratiques

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- répondez à toutes les questions qui vous concernent
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- datez et signez votre déclaration de situation

► Pièces à joindre à votre déclaration, si c'est votre première demande

Quelle que soit votre situation

- un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne
- une déclaration de ressources.

Si vous êtes de nationalité française ou ressortissant de l'espace économique européen (Eee)*

- La photocopie lisible d'un des documents suivants, pour vous-même, votre conjoint, concubin ou pacsé, chaque enfant ou autre personne vivant à votre foyer : carte nationale d'identité, ou livret de famille, ou passeport, ou extrait d'acte de naissance, ou carte d'ancien combattant ou d'invalidité, ou titre de séjour.

Si vous êtes ressortissant d'un état hors Eee*

- La photocopie lisible des documents suivants :
 - Pour vous-même : titre de séjour en cours de validité.
 - Pour votre conjoint, concubin ou pacsé, chaque enfant de 18 ans et plus, chaque autre personne vivant à votre foyer : livret de famille, ou titre de séjour, ou extrait d'acte de naissance ou passeport.

Si vous êtes réfugié ou apatride

- La photocopie lisible de l'un des documents suivants :
 - titre de séjour en cours de validité
 - récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation provisoire de séjour portant la mention « reconnu réfugié » ou « admis au titre de l'asile »
 - décision de l'Ofpra ou de la Commission des recours des réfugiés accordant le bénéfice de la protection subsidiaire accompagnée du récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation provisoire de séjour.

Si vos enfants sont de nationalité étrangère et sont nés à l'étranger

- Si vous êtes français, la photocopie lisible du :
 - titre de séjour pour vos enfants de plus de 18 ans
- Si vous êtes de nationalité étrangère, la photocopie lisible du :
 - titre de séjour pour vos enfants de plus de 18 ans
 - certificat de l'Omi délivré dans le cadre du regroupement familial pour vos enfants de moins de 18 ans.

Si vos enfants de plus de 16 ans sont en apprentissage, en stage ou salariés

- La photocopie lisible du :
 - contrat d'apprentissage, attestation de stage, premier et dernier bulletins de salaire ou avis de paiement Assedic, selon le cas.

Si vous êtes au chômage ou en pré-retraite

- La photocopie lisible de :
 - la notification d'attribution ou de refus d'allocations d'Assedic ou du secteur public.

Si vous percevez une pension du régime agricole

- La photocopie lisible des :
 - notifications d'attribution de chacune de vos pensions.

Si vous êtes enceinte

- la déclaration de grossesse établie par votre médecin ou sage-femme, si vous ne l'avez pas déjà envoyée à votre Caf.

* Les pays de l'Espace économique européen

Allemagne – Autriche – Belgique – Chypre – Danemark – Espagne – Estonie – Finlande – Grèce – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Norvège – Pays Bas – Pologne – Portugal – République Tchèque – Royaume-Uni – Slovaquie – Slovénie – Suède.

Déclaration de ressources 2007

Déclarez **SANS LES CENTIMES** tous les revenus perçus en France, hors de France ou versés par une organisation internationale (articles R. 532-3, R. 831-6 et D. 542-10 du code de la Sécurité sociale et R. 351-5 du code de la construction et de l'habitation).

CG : _____

Numéro d'allocataire : _____

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Déclarez sur www.caf.fr
Gagnez du temps

1 PERSONNES DONT LES RESSOURCES SONT À DÉCLARER		VOUS	VOTRE CONJOINT, CONCUBIN OU PACSÉ	ENFANT OU AUTRE PERSONNE
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
ABSENCE DE RESSOURCES EN 2007 cochez la case		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 SALAIRES				
• traitements, salaires, heures supplémentaires et indemnités de Sécurité sociale (maladie, maternité, paternité)	001	_____ €	_____ €	_____ €
• frais réels déductibles	002	_____ €	_____ €	_____ €
3 INDEMNITÉS DE SÉCURITÉ SOCIALE NON IMPOSABLES (accident du travail, maladie professionnelle)		012	_____ €	_____ €
4 ALLOCATIONS DE CHÔMAGE ET PRÉRETRAITES		010	_____ €	_____ €
5 REVENUS DES NON SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES (Bic - Bnc - Ba)				
• adhérents à un centre de gestion agréé ou "régime micro" ⁷ (micro Bic, micro Bnc)	030	_____ €	_____ €	_____ €
• non adhérents à un centre de gestion agréé	034	_____ €	_____ €	_____ €
• forfait non fixé : cochez la case	031	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 DÉFICITS DE L'ANNÉE 2007				
• professionnels	062	_____ €	_____ €	_____ €
• fonciers	063	_____ €	_____ €	_____ €
7 PENSIONS ALIMENTAIRES REÇUES		026	_____ €	_____ €
8 RETRAITES, PENSIONS ET RENTES IMPOSABLES (l'allocation du fonds de solidarité vieillesse, du fonds spécial d'invalidité ne sont pas à déclarer)		022	_____ €	_____ €
9 AUTRES REVENUS				
• revenus fonciers	040	_____ €	_____ €	_____ €
• contrat d'épargne-handicap	023	_____ €	_____ €	_____ €
• autres	041	_____ €	_____ €	_____ €
10 CHARGES DÉDUCTIBLES				
• pensions alimentaires versées	060	_____ €	_____ €	_____ €
• frais de garde (enfants de moins de 7 ans)	061	_____ €	_____ €	_____ €
• CSG déductible sur les revenus du patrimoine	064	_____ €	_____ €	_____ €
• épargne retraite et cotisations volontaires de Sécurité sociale	065	_____ €	_____ €	_____ €

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration. Je prends connaissance que ma Caisse peut vérifier les montants déclarés. Je m'engage à signaler immédiatement à ma Caisse tout changement intervenant dans ma situation.

Signature obligatoire

Le : _____

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.114-13 du code de la Sécurité sociale - Article 441.1 du code Pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

La loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

W 3201009 L

DR

Vous devez déclarer tous vos revenus imposables perçus en France en 2007 et certains revenus non imposables (rubriques 2 et 3).

- Si vous avez perçu des revenus à l'étranger ou par une organisation internationale, vous devez les ajouter à ceux perçus en France dans les rubriques 2 à 9.

- Si vous avez payé des frais de tutelle ou de curatelle, vous devez les déduire des revenus à déclarer dans les rubriques 2 à 5 et 7 à 9.

1 Personnes au foyer

- Nom, prénom et date de naissance.
- Vous demandez à bénéficier d'une aide au logement : si une personne autre que votre conjoint, concubin(e) ou pacsé(e) a vécu au moins 6 mois à votre foyer en 2008 et y vit toujours, indiquez son nom, son prénom et sa date de naissance.
Si vous devez déclarer les revenus de plusieurs autres personnes, demandez d'autres formulaires à votre Caf ou imprimez-les à partir de notre site www.caf.fr.

2 Salaires avant abattement fiscal de 10 %

- Sont inclus dans les salaires : toutes les heures supplémentaires même non imposables, les congés payés et la partie imposable des indemnités de licenciement. Sont également assimilés à des salaires : les traitements, les revenus de stages, de contrats aidés (Cirma, Cav, Ces, Cae...), de contrats de professionnalisation, l'allocation spécifique de conversion versée par l'Assédic, les indemnités des élus locaux non soumises à prélèvement libératoire, les compléments notamment familiaux pour les organisations internationales, les rémunérations des gérants et associés, les avantages en nature, la partie imposable des ressources pour les apprentis sous contrat et les assistantes maternelles, les bourses d'études imposables.
- Indemnités journalières de maladie, maternité, paternité imposables versées par votre organisme d'assurance maladie.
- Frais réels déductibles : le montant déclaré aux services des impôts.

3 Indemnités de Sécurité sociale non imposables

- Indemnités journalières perçues pour accident du travail et maladie professionnelle.

4 Allocations de chômage et préretraites avant abattement fiscal

- Allocations de chômage partiel ou total versées par l'Assédic, allocations de formation-reclassement (AFR), allocations formation de fin de stage (AFFS) ou rémunérations des stagiaires du public (RSP), allocation différentielle perçue au titre du Fonds de solidarité des anciens combattants d'Afrique du Nord et allocation équivalent retraite (AER).
- Allocations de préretraite totale, préretraite progressive, allocations de chômage du Fonds national de l'emploi versées par l'Assédic, allocations de remplacement pour l'emploi (ARPE) ou pour cessation anticipée d'activité.

5 Revenus des professions non salariées sans déduire les déficits des années antérieures

Attention : Vous avez une ligne spéciale pour déclarer vos bénéfices si vous êtes adhérent à un centre de gestion agréé ou dépendez du régime micro, et une autre si vous n'êtes pas adhérent à un centre de gestion agréé.

- Bénéfices industriels ou commerciaux (BIC), bénéfices non commerciaux (BNC), bénéfices agricoles (BA).
- Micro BIC, micro BNC et plus-values à court terme (après déduction des abattements fiscaux forfaitaires).
- Rémunération non soumise au régime fiscal des "traitements et salaires" des gérants et associés.
Si votre forfait n'est pas fixé, vous devez cocher la case prévue et nous le communiquer dès que vous en aurez connaissance.

6 Défis professionnels ou fonciers sans reporter les déficits des années antérieures

- Défis de l'année 2007 uniquement : déficits professionnels (travailleurs indépendants) ou déficits fonciers.

7 Pensions alimentaires reçues avant abattement fiscal

- Toutes les pensions alimentaires reçues en 2007.

8 Retraites, pensions et rentes imposables avant abattement fiscal

- Toutes pensions et rentes imposables reçues en 2007, y compris l'allocation de préparation à la retraite perçue au titre du Fonds de solidarité des anciens combattants d'Afrique du Nord.

9 Autres revenus après abattements fiscaux sans déduire les crédits d'impôts, les déficits et les pertes des années antérieures

- Revenus fonciers (revenus de biens immobiliers), micro fonciers (après déduction de l'abattement fiscal forfaitaire).
- Rente de contrat d'épargne-handicap souscrit par vous-même. Ne déclarez pas la rente-survie souscrite par votre famille en votre faveur.
- Autres : - revenus des capitaux et des valeurs mobilières (actions, obligations...) après abattement,
 - revenus soumis à prélèvement libératoire sans déduire le montant de l'impôt, y compris les indemnités des élus locaux,
 - plus-values et gains divers taxés à un taux forfaitaire, y compris les plus-values de cession des professions non salariées,
 - rentes viagères à titre onéreux.

10 Charges déductibles

- Pensions alimentaires versées. Lorsque les montants font suite à une décision de justice intervenue avant le 1er janvier 2006, indiquez-le par courrier séparé.
Ne déclarez pas celles versées aux enfants majeurs pour lesquels vous recevez des prestations, ni les prestations compensatoires versées sous forme de capital et sur une période inférieure ou égale à 12 mois.
- Frais de garde de vos enfants à charge âgés de moins de 7 ans au 31 décembre 2007 (hors frais d'entretien et de nourriture).
- CSG déductible sur les revenus du patrimoine.
- Plans d'épargne retraite (Perp, Préfon...), cotisations volontaires de Sécurité sociale.

Situation particulière

- si vous avez une carte d'invalidité ou,
- si vous percevez une pension d'invalidité de guerre ou, une pension d'invalidité du travail d'un taux d'au moins 40 %, vous devez nous adresser une copie de la carte ou de la notification de la pension, si vous ne l'avez pas déjà fait.